



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/203/Rev.1/Add.1
20 janvier 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Cinquante et unième session

Genève, 1^{er}-5 septembre 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Examen du plan de travail quadriennal conformément
au paragraphe 221 de l'Accord d'Accra**

**PLAN DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE L'ACCORD D'ACCRA (2008-2011)***

Note établie par le secrétariat de la CNUCED

Additif

* À sa cinquante et unième session, le 5 septembre 2008, le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'établir un additif au document TD/B/WP/203/Rev.1 indiquant comment tous les paragraphes manquant dans le plan de travail pour 2008-2011 seraient mis en œuvre.

Plan de travail pour la mise en œuvre de l'Accord d'Accra (2008-2011)¹

Paragraphe de l'Accord d'Accra, et/ou autre texte	Division	Activités achevées/en cours d'exécution en 2008	2008-2009 (activités prévues)	2010-2011 (activités prévues)
Paragraphe 9				
<p>9. L'Accord d'Accra s'appuie sur le Consensus de São Paulo pour actualiser les analyses et proposer des mesures et des orientations visant à renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle. La CNUCED devrait examiner les questions, nouvelles et anciennes, qui permettraient de mieux appréhender les moyens à mobiliser pour optimiser les incidences positives de la mondialisation et du commerce sur le développement.</p>	Toutes les divisions	Ce paragraphe général englobe des activités se rapportant à l'ensemble des thèmes subsidiaires. Il sera mis en œuvre dans le cadre de l'ensemble des sous-programmes. Les questions nouvelles et anciennes, telles qu'indiquées dans l'Accord d'Accra, seront traitées dans le contexte du plan de travail quadriennal, du cadre stratégique et du budget-programme.		
Paragraphe 11				
<p>11. Dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des conférences mondiales pertinentes. Elle devrait continuer de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. L'ensemble de ses travaux concourra à la mise en œuvre de l'action mondiale pour le développement et préparera le terrain pour 2015. La CNUCED devrait aussi faciliter l'application des mesures</p>	Toutes les divisions	Ce paragraphe général englobe des activités se rapportant à l'ensemble des thèmes subsidiaires. Il sera mis en œuvre dans le cadre de l'ensemble des sous-programmes. Des domaines de travail spécifiques, tels qu'indiqués dans l'Accord d'Accra, seront traités dans le contexte du plan de travail quadriennal, du cadre stratégique et du budget-programme.		

Paragraphe de l'Accord d'Accra, et/ou autre texte	Division	Activités achevées/en cours d'exécution en 2008	2008-2009 (activités prévues)	2010-2011 (activités prévues)
spécifiques demandées dans le cadre du Sommet mondial de 2005, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Consensus de Monterrey adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg arrêté au Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que de la Déclaration de principes et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle devrait aussi contribuer à la réalisation des objectifs internationaux énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans d'autres décisions pertinentes.				
Paragraphe 35				
35. En tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, la CNUCED devrait mener des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques macroéconomiques, le commerce, l'investissement, le financement, la dette et la pauvreté, et leurs relations d'interdépendance. Ces travaux devraient servir à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de	Toutes les divisions	Ce paragraphe englobe des activités se rapportant à l'ensemble des thèmes subsidiaires. Il sera mis en œuvre dans le cadre de l'ensemble des sous-programmes. Des domaines de travail spécifiques, tels qu'indiqués dans l'Accord d'Accra, seront mis en œuvre dans le contexte du plan de travail quadriennal, du cadre stratégique et du budget-programme.		

Paragraphe de l' Accord d' Accra, et/ou autre texte	Division	Activités achevées/en cours d'exécution en 2008	2008-2009 (activités prévues)	2010-2011 (activités prévues)
développement, dont l'élimination de la pauvreté, à améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et à répondre aux perspectives et aux enjeux découlant de la mondialisation.				
Paragraphe 169				
169. Elle [la CNUCED] devrait intensifier ses activités concernant l'investissement public et les partenariats public-privé en renforçant ses travaux de recherche et d'analyse sur les différentes formes d'investissement public et sur les critères comptables, et en réalisant des activités de coopération et d'assistance technique.	Division de l'investissement et des entreprises	Ce paragraphe sera mis en œuvre au moyen des activités indiquées pour la mise en œuvre des paragraphes 147 et 156.		

¹ Les activités marquées d'un astérisque apparaissent également sous d'autres paragraphes.
